



Signes religieux à l'école : la rentrée martiale du gouvernement

Dans une instruction aux préfets, lundi, le ministre de l'intérieur mobilise contre « une offensive islamiste ». Son collègue à l'Éducation nationale est pris dans une énième polémique sur la laïcité, après avoir évoqué le port de vêtements religieux « par destination ». Sur le terrain, les demandes des enseignants sont parfois contradictoires. Gérard Darmanin n'allait pas rater l'occasion de se mêler d'une polémique sur la laïcité. Lundi, le ministre de l'intérieur a fait envoyer, à tous les préfets de France, une instruction sur « la conduite à tenir en cas de port de vêtements religieux par destination en milieu scolaire », qu'il s'agisse d'abayas ou de qamis – et son cabinet s'est chargé d'en envoyer illico une copie aux journalistes.

« Les signalements d'atteintes à la laïcité à l'école se multiplient depuis la rentrée », écrit Gérard Darmanin. Ils sont manifestement le fruit d'une offensive islamiste. Les préfets sont donc priés d'« apporter tout le concours utile » aux équipes éducatives, pourtant déjà épaulées par des référents laïcité, bien rodés, dans les rectorats. Un circuit de signalement parallèle à celui de l'éducation nationale semble ainsi se mettre en place : les préfets ont désormais pour consigne de demander aux « forces de police et de gendarmerie » de « faire remonter sans délai tout signalement utile en la matière ». De quoi bâtir de nouvelles statistiques.

Son collègue de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, s'était chargé, jeudi dernier, soit trois jours avant la commémoration de l'assassinat du professeur Samuel Paty, de commenter dans *Le Monde* celles de l'éducation nationale : sur le mois de septembre, 313 faits d'atteinte au principe de laïcité ont été recensés par les directeurs et les chefs d'établissement, pour moitié dans des lycées. Jusqu'ici trimestrielles, ces statistiques seront désormais mensuelles, au nom de la « transparence »

Décidé cet été à tracer son propre sillon, après cinq années Blanquer marquées par la surenchère sur les questions de laïcité, Pap Ndiaye se retrouve à évoquer « une vague de port de tenues pouvant être considérées comme religieuses », notamment les « abayas, les qamis et les bandanas ».

Le nombre de 313 pour 60 000 écoles, collèges et lycées en France et 12 millions d'élèves, loin d'être faramineux, est en légère augmentation – mais néanmoins considéré « conforme » à ceux du dernier trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Pap Ndiaye dénonce le rôle prescripteur des réseaux sociaux et parle, lui aussi, de signes religieux « par destination », ajoutant une nouvelle terminologie à l'histoire déjà complexe de la laïcité à l'école.

Cette expression, jusqu'ici, relevait en effet du seul champ pénal : aux yeux des magistrats, est qualifié d'arme « par destination » un objet détourné de son usage pour commettre une violence, une atteinte aux personnes. Le sous-texte semble clair : l'abaya rejoindrait la catégorie des armes potentielles. Cette « trouvaille » sémantique donne le ton de la séquence politique des derniers jours, quasiment martial, alors même que, sur le fond, rien ne change dans les règles applicables au sein des établissements scolaires.

« C'est un vrai sujet – peut-être plus identitaire que religieux d'ailleurs –, mais qui mérite un meilleur traitement réagit une professeure d'un lycée de Bagnolet, en région parisienne, dans une tonalité commune à plusieurs de ses collègues interrogés par Mediapart. On se noie, les professeurs manquent partout, le bateau Éducation nationale coule et le ministre, que l'on n'entend guère depuis son arrivée là-dessus, ne trouve rien



d'autre à faire que de brandir la laïcité en danger ! »

En danger ? Fin septembre, a dévoilé une note confidentielle produite par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui alerte sur la « recrudescence » sur les réseaux sociaux, TikTok et Twitter en tête, de « discours islamistes remettant en cause la laïcité à l'école » . Assez vague, l'article met en cause certains « influenceurs » promouvant le port de l'abaya, cette robe ample portée sur les vêtements, habit traditionnel au Moyen-Orient. On y parle aussi de qamis pour les garçons, longue tunique arrivant au-dessus des chevilles, portée aujourd'hui dans le monde arabo-musulman mais qui est bien antérieure à l'apparition de l'Islam. Cette note ne semble citer aucun chiffre.

Puis le 11 octobre, le blocage au lycée Joliot-Curie, à Nanterre, est utilisé pour pousser les feux médiatiques. Le contexte est toutefois complexe, puisque les élèves réclament à la fois le retour de l'aide au devoir, la possibilité de manger dans l'établissement en dehors de la cantine et le droit à la « liberté vestimentaire » le tout dans un contexte éruptif syndicalement.

Une intervention policière musclée se solde par plusieurs interpellations au cours de la semaine, de longues gardes à vue de mineurs, et au moins quatre poursuites judiciaires. Lundi 17 octobre, de nouvelles échauffourées violentes se produisent devant le lycée, fermé. La plupart des médias ne parlent que de religion, poussés par des tweets horrifiés et répétés de l'extrême droite.

« C'est horrible et injuste explique Aymen, 17 ans, en première au lycée Joliot-Curie. Nous avons simplement réclamé dans notre communiqué la liberté vestimentaire, les médias ont parlé direct d'abaya, disant qu'on voulait déguiser les filles comme les talibans. Ça a complètement décrédibilisé notre mouvement. Résultat, même entre nous, on se met à ne parler que de ça. » Une nouvelle note des renseignements territoriaux fuite quelques jours après le début des incidents, elle évoque la rentrée scolaire à Joliot-Curie, au cours de laquelle « une dizaine de filles » se sont présentées à la porte du lycée « revêtues d'une abaya »

C'est typiquement le genre de moment où ne rien dire serait impensable, et où parler nous est reproché.

L'entourage de Pap Ndiaye

Cet empilement aboutit à ce que, depuis des jours, le raccourci qui consiste à tracer une ligne droite entre un voile ou une abaya et un potentiel passage à l'acte terroriste prenne ses aises dans le débat public. Pressé de questions par des journalistes « qui appellent tous les jours » , Pap Ndiaye, à qui l'on demande avec aplomb sur RTL, dimanche, s'il est « communautariste, antiwokiste ou antiraciste » , tente quand même de tenir les deux bouts : se référer strictement au cadre de la loi de 2004 sur le voile, tout en assurant de sa « fermeté » face aux atteintes à la laïcité « Ma main ne tremble et ne tremblera pas » , a répété Pap Ndiaye à la radio.

« Bien sûr qu'il y a un effet de sens, dans ce moment précis de l'actualité qui lie les deux thèmes [les atteintes à la laïcité et Samuel Paty – ndr], mais on nous pose des questions à ce sujet, comment les esquiver ? , explique l'entourage du ministre, qui y voit une « adaptation à un sujet saillant » plus qu'un changement de ligne. « Contrairement à ce qui est vu comme une communication très calibrée, les ministres subissent beaucoup ce qui se passe. On part avec l'idée qu'on va séquencer, mais dans la vraie vie ça ne se passe pas comme ça. C'est typiquement le genre de moment où ne rien dire serait impensable, et où parler nous est reproché. »

Le ministre a cependant choisi ses mots. L'expression « vêtements religieux par destination » est « au moins malheureuse de par l'analogie avec une arme dans le droit pénal » , réagit la professeure de droit public à l'université Paris-Nanterre Stéphanie



Hennette-Vauchez, auteure notamment de *La Démocratie en état d'urgence*. Quand l'exception devient permanente (Seuil, 2022).

Une jurisprudence bien établie

« Cette appellation est bien trop floue et peut conduire à des interprétations subjectives », souligne également Nicolas Cadène. Le fondateur de la Vigie laïcité et ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité tient à des appréciations « extrêmement objectives », dans le sens des décrets d'application qui ont suivi la loi de 2004 interdisant « le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse » : est un signe religieux un vêtement qui vous identifie immédiatement comme appartenant à telle ou telle religion, une kippa, un voile, une grande croix, et ne peut en ce sens être porté par n'importe qui. Ensuite, précise le juriste, « un signe peut être jugé "manifestement religieux" en fonction du comportement de l'élève »

La cour administrative d'appel de Paris a ainsi confirmé, en 2017, l'exclusion d'une élève de troisième qui portait quotidiennement un bandana, qu'elle refusait de retirer, et une longue jupe noire. Mais « il ne faut pas voir des atteintes à la laïcité à chaque fois que des élèves viennent avec des tenues qui ne plaisent pas aux enseignants », rappelle Nicolas Cadène, qui juge la jurisprudence très claire.

Dans une note adressée mi-septembre aux recteurs, le pôle « valeur de la République » du ministère écrivait : un signe ou une tenue « qui ne sont pas par nature des signes d'appartenance religieuse » peuvent le devenir et être interdits « au regard du comportement » de l'élève. C'est-à-dire ? Le fait que la tenue soit portée de manière régulière, « la persistance du refus de l'ôter », de même que « le fait qu'il s'agisse de tenues traditionnelles portées lors de fêtes religieuses »

Le contexte politique de ces derniers mois, avec une extrême droite qui parade, imprime fortement le débat actuel, ainsi que le ressentent les acteurs sur le terrain. « Dès qu'on a une forte expression de l'extrême droite sur le sujet, on voit les ministres qui se sentent obligés de monter au créneau regrette Olivier Raluy, conseiller principal d'éducation (CPE) à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Avant la religion, on a eu l'éducation à la sexualité, c'est cyclique ! »

Des équipes éducatives en demande de repères

Le professionnel ne minimise pas pour autant la situation, et dit se retrouver « constamment dans ces problématiques » dans son collège de 500 élèves, classé en éducation prioritaire, et qui accueille les enfants du quartier nord de la ville, mais également nombre de jeunes étrangères et étrangers, certains non francophones, tout juste arrivés sur le sol français.

« Ces familles ne sont pas au fait des principes de laïcité à la française, c'est tout un travail d'explication à faire mais que l'on arrive à gérer », précise le CPE, grâce à une relation étroite avec les éducateurs et les associations locales. Tous les matins, devant le portail du collège sont présents un CPE, un agent de sécurité et le chef d'établissement, « pour saluer, prendre la température, accueillir, faire enlever les casquettes, les capuches, les voiles, les abayas, mais c'est très dépassionné, banalisé même », estime le chargé de vie scolaire.

Claire Vidallet, professeure d'histoire-géographie depuis 13 ans au lycée Joliot-Curie de Nanterre, considère que le législateur place ses collègues et elle-même dans « la détresse ». Sur les 1 700 élèves de ce grand lycée de banlieue parisienne, elle estime qu'une petite quarantaine de jeunes filles portent une abaya de temps en temps. « À la rentrée 2022, la direction nous informe que s'il y a récurrence des abayas, il faut signaler. Du coup, on a demandé ce qu'était une récurrence et ce qu'était une abaya. On a débattu, c'était compliqué, et le choix a été de l'interdiction. »



Interdiction, voire raidissement. Des jeunes filles, enlevant leur foulard à l'entrée de l'établissement, et le gardant simplement autour de leur cou, sont même priées de ranger l'accessoire dans leur sac. « À partir de là, c'est devenu un truc, les abayas, sur comment passer la grille confirme Claire Vidallet. Elles se sont rendu compte qu'il y avait des différences, que le clair passait plus que le noir, qu'avec un bracelet à la cheville, ça passait aussi... »

L'institution insiste, surtout après les débordements des derniers jours. Il faut « communiquer avec les élèves » « Mais pour leur dire quoi ? demande Claire Vidallet. Trois référents sont venus en renfort, des poids lourds de la laïcité, mais eux-mêmes ne peuvent pas nous aider à trancher ! On nous parle d'intentionnalité et de prosélytisme, mais est-ce que porter un vêtement c'est prosélyte ? Ce sont aussi des ados, il y a des effets de mode, et une abaya se vend au marché de Nanterre, c'est pas non plus en ligne directe d'Arabie saoudite. »

Quand il s'agit d'une situation isolée, on sait faire. Mais il faudrait avoir une action concertée, au moins à l'échelle du territoire.

Igor Garnarczyk, principal de collège à Caen

Ces élèves peuvent aussi pointer que ces vêtements relèvent d'une culture et pas d'une religion, ce que la secrétaire d'État à la citoyenneté a, un peu rapidement, qualifié de « sophisme » dans une tribune publiée au Monde Un argument pourtant difficile à balayer quand des responsables musulmans rappellent, à l'instar de l'imam de Bordeaux, Tareq Oubrou, qu'il « n'existe pas de vêtement musulman en soi car l'Islam s'est développé dans différentes cultures qui du Maghreb à l'Indonésie en passant par l'Afrique n'ont pas du tout les mêmes codes vestimentaires »

L'approche choisie par le nouveau ministre semble tout aussi « réductrice » pour Igor Garnarczyk, principal d'un collège à Caen (Calvados), et responsable national des chefs d'établissement du syndicat Snupden. « On demande aux directions de gérer. Quand il s'agit d'une situation isolée d'un élève ou d'une famille, on sait faire. Mais il faudrait avoir une action concertée, au moins à l'échelle du territoire, pour savoir ce qui se pratique dans les autres établissements et avoir surtout une réponse rapide de l'institution quand il s'agit d'actions à visée plus politique, qui ont pour objectif de faire fléchir la règle commune. »

Au ministère, on s'agace un peu de ce double désir, parfois paradoxal. Celui qui consiste à demander de laisser les équipes trouver les solutions par elles-mêmes, et celui qui demande un nouveau cadre, une nouvelle circulaire au-delà du simple vade-mecum publié en 2018 et constamment remis à jour depuis.

Pap Ndiaye dit avoir renforcé les équipes pour « assister les établissements » , demandé à ce que la formation monte en puissance, avec comme objectif de former 300 000 enseignant-es sur ces questions d'ici la fin du quinquennat, et affirme vouloir travailler à la production de contre-discours sur les réseaux sociaux.

Tout en prévenant, sur RTL, dimanche 16 octobre : « Nous ne pouvons pas entrer dans un régime où l'on détaillerait l'ensemble des accessoires ou tenues, il faut regarder au cas par cas. Le ministre que je suis ne peut pas édicter un catalogue de dispositions vestimentaires qui seraient déjouées le lendemain. »

Une approche policière de la laïcité

Or Pap Ndiaye a choisi de rejoindre un gouvernement avec des approches parfois très éloignées de la nuance. La tribune de la secrétaire d'État à la laïcité, Sonia Backès, paraît, à cet égard, emblématique. Le texte décrit des élèves portant de manière « concertée » des abayas et des qamis, avant de mettre en garde contre une attitude qui « sape les principes du vivre-ensemble » « On est dans le glissement total entre vêtement



et séparatisme, avec cette idée d'un continuum entre certaines expressions de la religiosité, le communautarisme et finalement le terrorisme » , analyse Stéphanie Hennette-Vauchez.

Une incompréhension à laquelle s'ajoute la lassitude de celles et ceux qui suivent les questions de laïcité et voient revenir, à intervalles réguliers, et en fonction des agendas politiques, toujours les mêmes débats. « J'ai l'impression d'un véritable marronnier souffle visiblement agacée l'historienne Valérie Zuber, directrice d'études à l'École pratique des hautes études et autrice de La Laïcité en débat. Au-delà des idées reçues (Le Cavalier bleu, 2020). La question que posent à nouveau ces débats est : comment la République accepte la visibilité religieuse dans l'espace public ? »

Valérie Zuber rappelle pourtant que la jurisprudence est tout à fait établie concernant les établissements scolaires et qu'il n'y a pas matière à sempiternellement remettre l'ouvrage sur le métier. « Mais il est vrai qu'il y a aussi une tentation politique, peut-être en réponse à une demande sociale, pour toujours plus réglementer des signes religieux surtout quand ils sont musulmans. Tout cela est quand même très populiste et très démagogique » , s'agace-t-elle.

Le contexte d'attentats terroristes islamistes, de Charlie Hebdo aux attentats de Paris, pèse lourd sur l'appréciation de la laïcité à l'école. Et a déjà conduit les pouvoirs publics à de fâcheux amalgames. En 2014, déjà, l'académie de Poitiers envoyait ainsi à tous les chefs d'établissement un document pour « prévenir la radicalité religieuse » comme l'avait révélé Mediapart

Il invitait le corps enseignant à repérer les indices d'une radicalisation en classe, appelant à traquer les « signes extérieurs individuels » , tels que la « barbe longue non taillée (moustache rasée) » mais aussi « l'habillement musulman » Le texte, qui avait mis mal à l'aise le ministère de l'éducation nationale, avait été rédigé, renseignements pris, par des équipes mobiles de sécurité. Un cadrage policier du traitement de la laïcité à l'école aujourd'hui parfaitement assumé, comme l'illustre l'instruction signée lundi par Gérald Darmanin.

Lors du rassemblement à Paris, le 18 octobre 2020, en hommage à Samuel Paty

Dans les écoles, «les valeurs de la République se transmettent»

Depuis 2004, le débat public s'est crispé tour à tour sur la question des bandanas, des jupes trop longues voire des barbes, et maintenant des abayas et des qamis. « Les termes [de la loi – ndlr] sont particulièrement imprécis. Faut-il trouver d'autres termes ? D'un point de vue légal, l'État n'a pas à qualifier ce qui est un signe religieux et ce qui ne l'est pas. Et la loi ne suffira jamais à ceux qui veulent éradiquer tout signe religieux dans l'espace public » , juge Valérie Zuber.

Pour Stéphanie Hennette-Vauchez, si l'on en est encore là, c'est sans doute inhérent à cette loi de 2004 qui n'est pas exempte d'ambiguïté. « Il y a une très grande difficulté à vouloir légiférer sur des signes. Un signe a un sens co-construit par la personne qui le porte mais aussi par le regard de l'observateur » , affirme la juriste. « Dans le débat sur la laïcité, on ne parle jamais du regard de l'observateur, c'est l'interrogation critique qu'on n'a jamais : celle sur le regard qu'on porte sur ces élèves. » Qu'est-ce qui fait que le port d'un vêtement devient pour certains, et pour certains seulement, une menace ? Qu'est-ce que cela dit de celui ou de celle qui en fait cette lecture ?

La jeune fille qui retire son voile à l'entrée de son établissement mais qui porte des vêtements sombres, une jupe longue, respecte la loi. Pourtant, certain-es enseignant-es peuvent trouver sa manière de s'habiller encore problématique, suspecte. « On lit d'ailleurs souvent dans les rapports d'inspection académique qu'il faudrait non seulement que les élèves respectent la loi de 2004, mais y adhèrent relève Stéphanie Hennette-Vauchez. Ce qui soulève des interrogations à l'égard de la liberté religieuse. »



La récurrence de ces débats montre, selon elle, qu'on veut lutter contre quelque chose qu'on n'arrive pas à nommer. « Ce sera sans fin tant qu'on ne pourra pas définir précisément ce qui pose problème. Mais si l'on n'y arrive pas, c'est peut-être que la question n'est pas bonne et que ce n'est pas en restreignant la liberté religieuse des élèves qu'on protège la laïcité » , ajoute la juriste.

« La laïcité est une question centrale, il faut en parler mais pas par le petit bout de la lorgnette assume le principal de collège, Igor Garncarzyk. On pourrait parler aussi de la mixité sociale et culturelle dans les établissements, parler de la carte scolaire, du rôle et de la fonction des enseignements dans le développement de l'esprit critique des élèves. Or tout ces éléments sont en régression depuis cinq ans. »

